

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis n° 12/2019

Achat de véhicules pour le service Bâtiments

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 24 octobre 2019

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission chargée de l'étude du préavis n° 12/2019 était composée de Mesdames et Messieurs :

- Conchin Colette en remplacement de Rosset Alexandre
- Bardi Luan
- Rotzetter Michaël
- Michel Grégoire
- Açikgöz Seyhan
- Bucher Régine
- Magnenat Franck, président rapporteur

La commission s'est réunie à une reprise le mercredi 16 octobre 2019. Monsieur le Municipal Julien Mora, accompagné de Monsieur Gérard Michel, chef du service des bâtiments, nous ont rejoints en cours de séance. Nous les remercions pour leurs disponibilités et les réponses apportées.

Préambule

Tout d'abord, pour parler du fonds du préavis, la commission s'est demandée pourquoi l'achat de ces véhicules n'est pas mis directement au budget et elle trouvait un certain sentiment d'urgence dans cette demande. Le Municipal Mora nous a expliqué qu'une nouvelle commission avait été nommée dans le cadre de la Commune afin d'étudier et gérer le remplacement des véhicules communaux d'une manière appropriée et en temps voulu. Cette nouvelle façon de procéder permet de remplacer un véhicule par un autre mais selon les besoins du service en question et pas de le remplacer en rachetant exactement le même utilitaire.

Il nous explique ensuite que ce préavis n'est pas une urgence car des solutions de rechange ont été trouvées pour les services concernés. Cela a permis à la commission communale, pour une première, de faire son travail de recherche et comparaison afin de trouver le meilleur véhicule pour la Commune. Les commissaires émettent juste une remarque sur le nombre de véhicule dans la comparaison qu'ils ont reçu. Il serait plus judicieux de faire une évaluation avec au minimum 4 véhicules pour affiner la sélection et ne pas se tromper dans un futur achat.

Etude du préavis

La commission a partagé l'étude du préavis en deux parties, soit le véhicule A (Renault) et le véhicule B (Opel).

Véhicule A :

Les commissaires se sont demandés pourquoi le choix du véhicule s'est porté sur une version électrique. M. Michel nous a transmis que pour que la version Diesel soit choisie, il fallait que l'utilitaire fasse de nombreux kilomètres et ce ne sera pas le cas selon l'utilisation prévue. Il n'y aura ainsi pas d'émission polluante en ville. La stratégie de la ville est aussi rentrée en compte avec le label « Cité de l'énergie ». De plus, le coût des taxes sur les véhicules non électriques vont très certainement prendre l'ascenseur dès l'année 2020 selon M. Michel, ce qui est un gain marginal sur le coût global annuel du véhicule.

La commission espérait que la place de parc soit déjà équipée avec une borne électrique afin d'éviter un coût supplémentaire mais, selon les explications, un simple câble suffit pour recharger la batterie. En parlant de batterie et vu l'évolution de la technologie, la peur que la batterie ne soit plus compatible à l'avenir ne paraît pas fondée et comme celle-ci est en location, le problème devra être réglé par le vendeur.

Véhicule B :

La commission s'est posé deux questions. La première, pourquoi ne pas avoir choisi un véhicule électrique et, la seconde, pourquoi avoir choisi l'utilitaire Opel alors que les résultats de l'utilitaire Ford étaient un peu meilleurs sur beaucoup de points.

M. Michel explique que l'autonomie ne serait pas assez importante avec les trajets que devra faire ce véhicule pour choisir une option électrique. En effet, il sera aussi utilisé par le nouvel œnologue de la Commune, autant pour des livraisons que pour aller aux domaines du Lavaux.

Pour le choix de l'utilitaire Opel, il s'agit surtout du fait que la hauteur de charge n'était pas suffisante dans l'offre de l'utilitaire Ford et que la place était prépondérante afin de mettre tous les outils nécessaire dans cet utilitaire.

Conclusion :

La Commission, suite à l'étude de ce préavis, trouve le travail effectué par la Commune et sa nouvelle commission d'une bonne qualité. En effet, nous pouvons constater que le choix des véhicules sera plus censé à l'avenir et plus proche des demandes des collaborateurs. Suite aux réponses données par MM. Mora et Michel et au vu de ce qui précède, La commission, à l'unanimité des membres présents, vous recommande d'accepter ce préavis en votant les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Payerne

- Vu** le préavis n° 12/2019 de la Municipalité du 25 septembre 2019 ;
- Ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1 :** d'autoriser l'achat des véhicules, tel que décrit dans le présent préavis, pour un montant total de Fr. 65'000.-- ;
- Article 2 :** d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 65'000.-- par les fonds disponibles en trésorerie ou alors si ces derniers n'étaient pas suffisants de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement ;
- Article 3 :** d'autoriser la Municipalité de porter à l'actif du bilan la somme de Fr. 65'000.--, et de l'amortir sur une durée de 10 ans.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Au nom de la commission,



Franck Magnenat, Président rapporteur